

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2009-Z-61**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

**2009-Z-61** intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à: Créer une nouvelle grille des usages et des normes H-713, afin d'y ajouter la catégorie d'usages «Habitation unifamiliale «h1»» en structure contiguë; Modifier la grille des usages et normes M-558 afin de retirer la disposition spéciale concernant le plan d'aménagement d'ensemble pour l'ensemble des usages; Modifier le plan de zonage de façon à intégrer la nouvelle zone H-713 à même la zone H-712; Modifier les limites des zones M-558, M-660 et M-661 au plan de zonage; Abroger le feuillet « E.1 » de l'Annexe « E » intitulé plan d'aménagement d'ensemble.

- Avis de motion, le 9 octobre 2018;
- Adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement, le 9 octobre 2018;
- Assemblée publique de consultation, le 19 novembre 2018;
- Adoption par le conseil municipal du second projet de règlement : 11 décembre 2018
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 16 janvier 2019
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 5 février 2019.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 février 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis 5465, boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 5 février 2019

*(Signé) Me Pascalie Tanguay*

Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière